Fiche de Données de Sécurité
HUILE POUR OUTIL PNEUMATIQUE

TOPRING CONNECT

FICHE 3900

1. Identification

Nom du produit	HUILE POUR OUTIL PNEUMATIQUE
Code du produit	69.046, 69.050, 69.100, 69.101, 69.104, 88.6905
Autres moyens d'identification	AIR TOOL LUBRICANT. Grades de viscosité ISO 32.
Usage recommandé et restriction d'utilisation	Huile lubrifiante.
Fabricant	TOPRINGS LTÉE. 1020, boulevard Industriel Granby, Québec J2J 1A4 Tél. 800.263.8677 450.375.1828 Téléc. 450.375.1408 http://www.topring.com
Numéro de téléphone en cas d'urgence	Centre antipoison du Québec : 1-800-463-5060 (sans frais au QC) Centre Anti-Poison de l'Ontario et du Manitoba : 1-800-268-9017 ou 419-813-5900 BC Drug and Poison Information Centre : 1-800-567-8911 (sans frais en CB) ou contacter directement le Centre Antipoison de la province ou du territoire ou vous habitez. Canutec : 613-996-6666 ou *666 sur un téléphone portable (pour le transport)

2. Identification des dangers

Résumé	Éviter le contact avec les yeux. Éviter le contact prolongé avec la peau. Éviter l'inhalation prolongée ou répétée du brouillard ou des vapeurs. Ne pas ingérer. Si ingéré, consulter un médecin immédiatement et lui montrer la fiche de données de sécurité (FDS). Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus.

SIMDUT 2015/SGH/OSHA HCS 2012

Non réglementé par le SIMDUT 2015/SGH

P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P264 : Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P301+P310+P331 : EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un médecin ou un CENTRE ANTIPOISON. NE PAS faire vomir.
P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

3. Composition/information sur les composants

Nom chimique	CAS	Teneur en % en masse
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant	64741-88-4	10 - 80 %

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	64742-54-7	10 - 80 %
Huiles résiduelles (pétrole), raffinées au solvant	64742-01-4	10 - 80 %
Note: Le produit est composé à 99.9% d'un mélange de ces ingrédients hautement raffinés, ne contenant aucun hydrocarbure aromatique polycyclique (HAP). La plage de concentrations réelle du mélange (CAS no 64741-88-4, 64742-54-7 et 64742-01-4) varie selon le lot. La plage de concentrations réelle des ingrédients est retenue en tant que secret industriel par le fabricant.		

4. Premiers soins

Inhalation	Déplacer la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Voie cutanée	Laver la peau à l'eau tiède et au savon doux. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin. Jeter les articles de cuir contaminés tels que chaussures et ceinture.
Voie oculaire	Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact si elles peuvent être facilement enlevées. Soulever les paupières pour rincer correctement. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Ingestion	NE PAS FAIRE VOMIR! Si la victime est consciente rincer abondamment la bouche avec de l'eau. Ne rien donner par la bouche à une victime inconsciente ou convulsive. S'il y a vomissement spontané, garder la tête sous le niveau des hanches pour réduire les risques d'aspiration dans les poumons. Consulter un médecin ou un Centre Anti-Poison immédiatement.
Autre	Aucune information disponible.
Symptomes	Aucune information disponible.
Note au médecin	Risque d'absorption par aspiration dans les poumons (ingestion/vomissement). Peut pénétrer dans les poumons et entraîner des lésions. Si on pratique un lavage gastrique, il est recommandé de le faire sous intubation endotrachéale et/ou tube obturateur oesophagien. Lorsqu'on envisage de vider l'estomac, il faut bien peser le danger d'aspiration pulmonaire par rapport à la toxicité. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Poudres chimiques sèches, mousse chimique, dioxyde de carbone (CO2). Ne pas utiliser de jet d'eau à grand débit.
Dangers spécifiques du produit	Ininflammable. Peut être combustible à haute température.
Équipements de protection spéciaux	Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (masque facial complet). Les vêtements de combat pour incendies peuvent ne pas être efficaces contre les produits chimiques.
Précautions spéciales pour les pompiers	Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau pulvérisée. Empêcher les eaux de ruissellement issues de la lutte contre l'incendie ou le produit dilué de pénétrer dans les cours d'eau ou les égouts.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Ne pas toucher au produit répandu. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche.
Précautions relatives	Empêcher l'entrée dans les égouts, les endroits fermés et le rejet dans l'environnement. Pour un

à l'environnement	déversement important, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage	Bien aérer l'endroit. Retirer les sources d'ignition. Absorber avec une matière inerte (terre, sable, vermiculite) et mettre dans un contenant de récupération approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

7. Manutention et stockage

Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité	Utiliser dans un endroit bien aéré. Éviter le contact avec les yeux. Éviter le contact prolongé avec la peau. Ne pas inhaler les vapeurs, brouillards ou aérosols. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche. Éteindre toute lumière pilote, flammes, four, radiateur, moteur électrique, équipement de soudure et toutes autres sources d'ignition. Éviter la contamination avec un autre produit chimique. Garder les contenants bien fermés entre les usages. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Après usage, se laver les mains avec de l'eau et du savon. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles	Conserver dans un contenant bien fermé et proprement étiqueté. Les contenants ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Entreposer à l'écart de toute substance incompatible (voir section 10). Conserver à l'abri de la lumière directe du soleil et de la chaleur. Durée de conservation du produit scellé dans des conditions de stockage idéales: 3 ans.
Température de stockage	5 à 45°C (41 à 113°F)

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Danger immédiat pour la vie ou la santé	Aucune valeur de DIVS n'est reportée.

Mélange		Brouillard	5 mg/m^3	ACGIH
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	VEMP (8h)	Brouillard	1 mg/m^3	BC
		Brouillard	5 mg/m^3	ACGIH , ON, RSST
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant	VEMP (8h)	Brouillard	5 mg/m^3	ACGIH , OSHA, RSST
Huiles résiduelles (pétrole), raffinées au solvant	VEMP (8h)	Brouillard	5 mg/m^3	ACGIH , ON, RSST

Contrôles d'ingénierie appropriés	Prévoir une ventilation mécanique (locale ou générale) suffisante afin de garder les concentrations de vapeurs, de brouillards, aérosols ou de poussières sous leurs limites d'exposition respectives.
Mesures de protection individuelle	
Yeux	En milieu de travail, porter des lunettes de protection avec écrans latéraux. S'il y a risque de contact avec les yeux, porter des lunettes anti-éclaboussures.
Mains	Porter des gants de Nitrile. Avant utilisation, l'usager devra s'assurer de leur étanchéité. Jeter les gants déchirés, perforés ou montrant des signes d'usure. Les gants jetables de nitrile peuvent aussi être utilisés. Cependant, jeter les après usage unique. Les gants doivent seulement être portés sur des mains propres.
Peau	L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus. Porter des vêtements de travail normaux couvrant les bras et les jambes conformément aux directives de votre employeur.
Voies respiratoires	Un respirateur n'est pas requis dans un endroit bien ventilé. Si les conditions dans les lieux de travail exigent le port d'un respirateur, il est nécessaire de suivre un programme de protection respiratoire. De plus, les appareils de protection respiratoire (APR) doivent être choisis, ajustés, entretenus et inspectés conformément à la réglementation et aux normes 29 CFR 1910.134 (OSHA), ANSI Z88.2 ou CSA Z 94.11 (Canada) et approuvés par NIOSH/MSHA. En cas de ventilation insuffisante ou dans un endroit bas ou fermé et pour un facteur de protection (FPC) maximum de 10 fois la limite d'exposition, porter un demi-masque avec cartouches pour vapeurs organiques. Pour un FPC

	maximum de 100 fois la limite d'exposition, porter un masque complet avec cartouches pour vapeurs organiques.
Pieds	Porter des bottes de caoutchouc lors d'un déversement.

Lunettes de sécurité

Gants de nitrile

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique	Liquide	**Inflammabilité**	Ininflammable
Couleur	Jaunâtre	**Limite d'inflammabilité**	N.Dis.
Odeur	Odeur de pétrole	**Point d'éclair**	>190°C (374°F)
Seuil olfactif	100 ppm	**Température d'auto-inflammation**	>350°C (662°F)
pH	S.O.	**Sensibilité aux charges électrostatiques**	N.Dis.
Point de fusion	-40°C (-40°F)	**Sensibilité aux chocs et/ou à la friction**	Non
Point de congélation	-40°C (-40°F)	**Densité de vapeur**	>5 (Air = 1)
Point d'ébullition	150 à 600°C (302 à 1112°F)	**Densité relative**	0.86 kg/L (Eau = 1)
Solubilité	Insoluble dans l'eau.	**Coefficient de partage n-octanol/eau**	5 à 24
Taux d'évaporation	< Acétate de butyle	**Température de décomposition**	N.Dis.
Tension de vapeur	<0.13kPa (1 mm Hg) @ 25°C (77°F)	**Viscosité**	29 à 35 cSt @ 40°C (104°F)
% de volatilité	N.Dis.	**Masse moléculaire**	S.O.

N.Dis.: Non disponible S.O.: Sans Objet N.Det.: Non déterminé N.Ét.: Non établi

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Aucune réaction dangereuse connue.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.
Risque de réactions dangereuses (incluant les polymérisations)	Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
Conditions à éviter	Éviter le contact avec les substances incompatibles.
Matériaux incompatibles	Agents oxydants forts.
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit de décomposition dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

11. Données toxicologiques

Mesures numériques de la toxicité	Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	Ingestion	>15000 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation	>5 mg/l/4h	Rat	CL50
		Peau	>5000 mg/kg	Lapin	DL50
	Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant	Ingestion	>5000 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation	>5 mg/l/4h	Rat	CL50
		Peau	>5000 mg/kg	Lapin	DL50
	Huiles résiduelles (pétrole), raffinées au solvant	Ingestion	>5000 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation	>5 mg/l/4h	Rat	CL50
		Peau	>5000 mg/kg	Lapin	DL50

Voies d'exposition probables	Peau, yeux, inhalation, ingestion.	
Effets retardés, immédiats et chroniques	**Voie oculaire**	Peut causer une légère irritation temporaire des yeux. Irritation/corrosion des yeux, Lapin (OCDE 405) : les tests effectués avec chaque ingrédient de ce mélange ont donné comme résultat de non irritant à légèrement irritant.
	Voie cutanée	Le contact prolongé et répété peut causer un assèchement de la peau, des gerçures et une irritation. Irritation/corrosion de la peau, Lapin (OCDE 404) : les tests effectués avec chaque ingrédient de ce mélange ont donné comme résultat de non irritant à légèrement irritant.
	Voie respiratoire	De manière générale, travailler proprement et suivre les mesures de précaution de base minimisera grandement les risques d'exposition nocive à ce produit dans des conditions normales d'utilisation. L'exposition à des concentrations élevées de vapeur du produit chauffé peut causer des maux de tête, des étourdissements, des dommages aux poumons.
	Voie orale	Faible degré de toxicité aiguë. Risque d'absorption par aspiration dans les poumons (ingestion/vomissement). Peut pénétrer dans les poumons et entraîner des lésions. Cependant, le risque de danger d'aspiration dans les poumons peut être minime en raison de la viscosité élevée de la matière.
	Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grandes ou égales à 0.1% ne sont pas des sensibilisants cutané ou respiratoire.
	Classification CIRC / NTP	Aucun ingrédient n'est répertorié.
	Cancérogénicité	Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grandes ou égales à 0.1% ne sont pas classés comme cancérogènes par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA. L'information suivante a été rapportée pour les distillats aliphatiques de pétrole en ce qui concerne la cancérogénicité (CIRC, 1987) : les huiles non traitées et légèrement traités sont cancérogène pour l'homme (Groupe 1), mais les huiles hautement raffinées ne sont pas classées cancérogènes pour l'homme.
	Mutagène	Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connus pour causer des effets mutagènes.
	Toxicité sur la reproduction	Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connus pour causer des effets sur la reproduction.
	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Aucun organe cible n'a été répertorié.
	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Aucun organe cible n'a été répertorié.
Effets d'interaction	Aucune information disponible.	
Autres informations	Les estimations de la toxicité aiguë (ETA) orale et cutanée du mélange ont été calculées comme étant supérieure à 2000 mg/kg. Les estimations de la toxicité aiguë (ETA) par inhalation du mélange ont été	

	calculées comme étant supérieure à 20 mg/L/4h pour les vapeurs et supérieure à 5 mg/L/4h pour les aérosols et les brouillards. Ces valeurs ne sont pas classifiées selon le SIMDUT 2015 et par OSHA HCS 2012.

12. Données écologiques

Toxicité écologique	Poissons divers CL50 SES / NES Invertébré aquatique, divers CE50 SES / NES Plante aquatique - divers CE50 SES / NES
Persistance	Modérément persistant dans l'environnement.
Dégradabilité	Biodégradation (<30% en 28 jours). Le produit est un mélange d'hydrocarbure lourd dont les ingrédients ne sont pas facilement biodégradables (OECD 301B, IUCLID).
Potentiel de bioaccumulation	Valeurs de Log Koe entre 5 à 25. Le facteur de bioconcentration (FBC) du mélange est entre 0.9 à 750000. Ces valeurs indiquent un degré de bioaccumulation élevé.
Mobilité dans le sol	Insoluble dans l'eau. Ce mélange est susceptible d'avoir des valeurs Koc élevées (>5000), indiquant un degré élevé d'absorption à la matière organique dans les sols. Alors, les composants présenteront une faible mobilité et certains seront essentiellement immobiles dans le sol. Ce produit pollue l'eau et contamine le sol.
Autres effets nocifs	En raison de la très faible solubilité de ces produits chimiques dans l'eau, la toxicité aiguë pour les poissons, les invertébrés aquatiques et pour les plantes aquatiques sont considérés comme étant sans effet à saturation (SES). La toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques est également considéré comme aucun effet à saturation (SES). Le produit n'appauvrit pas la couche d'ozone.

13. Données sur l'élimination

Contenant	Important! Éviter la génération de déchets. Utiliser en entier. NE PAS jeter les résidus dans les égouts ou dans les cours d'eau. Les huiles non utilisées ou usées peuvent être retraitées (recyclées) partout où il y a un programme de récupération. Les mélanges d'huiles usées doivent être considérés comme des déchets dangereux. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Se conformer à la réglementation municipale, provinciale et fédérale. Si nécessaire, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.

14. Informations relatives au transport

Numéro ONU	UN N/A
Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé par le TMD (Canada) et le 49 CFR DOT (USA).
Dangers environnementaux	Ce produit ne contient pas de polluant marin.
Précautions spéciales pour l'utilisateur	Aucune information disponible pour ce produit.
TMD - Transport des marchandises dangereuses (Canada)	
Classe(s) relative(s) au transport	Non réglementé
Groupe d'emballage	Non réglementé
Guide des mesures d'urgence 2016	

IMO/IMDG - Transport Maritime International	
Classification	Non réglementé
IATA - Association Aérienne internationale de Transport	
Classification	Non réglementé

La présente classification relative au transport est fournie à titre de service à la clientèle. Comme expéditeur, VOUS êtes tenu de respecter toutes les lois et tous les règlements applicables au transport, y compris les exigences relatives à la classification et à l'emballage appropriés. De plus, si une exemption domestique existe, il est de la responsabilité de l'expéditeur de définir l'application de celle-ci.

15. Informations sur la réglementation

CANADA

Nom chimique	CAS	LCPE	LIS	LES	INRP
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant	64741-88-4		X		
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	64742-54-7		X		
Huiles résiduelles (pétrole), raffinées au solvant	64742-01-4		X		

- LCPE : Substances toxiques au sens de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.
- LIS : Inventaire de la liste intérieure des substances
- LES : Inventaire de la liste extérieure des substances
- INRP : Inventaire national des rejets de polluants du Canada

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Nom chimique	CAS	TSCA	CER CLA	EPCRA 313	EPCRA 302/304	CAA 112(b) HON	CAA 112(b) HAP	CAA 112(r)	CWA 311	CWA Prio.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant	64741-88-4	X								
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	64742-54-7	X								
Huiles résiduelles (pétrole), raffinées au solvant	64742-01-4	X								

- TSCA : Toxic Substance Control Act
- CERCLA : Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act list of hazardous substances
- EPCRA 313 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 313 Toxic Chemicals
- EPCRA 302/304 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 302/304 Extremely Hazardous Substances
- CAA 112(b) HON : Clean Air Act - Hazardous Organic National Emission Standard for Hazardous Air Pollutant
- CAA 112(b) HAP : Clean Air Act - Hazardous Air Pollutants lists pollutants
- CAA 112(r) : Clean Air Act - Regulated Chemicals for Accidental Release Prevention
- CWA 311 : Clean Water Act - List of Hazardous Substances
- CWA Priority : Clean Water Act - Priority Pollutant list

Proposition 65 de l'État de la Californie

Aucun ingrédient n'est répertorié.

Autres réglementations	

16. Autres informations

Date (AAAA-MM-JJ)	Toprings Ltée. 2021-05-19
Version	03
Autres informations	RÉFÉRENCES : - Haz-Map, Information on Hazardous Chemicals and Occupational Diseases, https://haz-map.com/ - High Production Volume (HPV) Chemical Challenge Program, U.S. EPA, http://www.epa.gov/hpv/ - Service du répertoire toxicologique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), http://www.reptox.csst.qc.ca DATE DE LA PREMIÈRE VERSION DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ : 2014-11-28. CHANGEMENTS APPORTÉS DANS LA VERSION 02 : sections 1, 2, 11 et 15. DATE DE LA DEUXIÈME VERSION DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ : 2017-11-09. CHANGEMENTS APPORTÉS DANS LA VERSION 03 : section 3. ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists AIHA: American Industrial Hygiene Association HMIS: Hazardous Materials Identification System NFPA: National Fire Protection Association OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA) NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health NTP: National Toxicology Program RSST: Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Québec) CIRC: Centre international de recherche sur le cancer DIVS: Danger immédiat pour la vie ou la santé SGH: Système général harmonisé SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail VECD: Valeur d'exposition de courte durée (15 min) VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni Système Préventis ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.